

**Bureau du 21 mai 2007**

**Décision n° B-2007-5250**

commune (s) : Oullins

objet : **Déclassement d'une partie du domaine public de voirie communautaire rue Lionel Terray**

service : Direction générale - Direction de la voirie

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 4 mai 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Le syndicat de la copropriété Le Buisset situé 3, rue Lionel Terray, représenté par monsieur Puzenat de la société Lamy Gestrim, demande à la Communauté urbaine l'autorisation d'acquérir un espace sur le domaine public de voirie pour fermer la copropriété.

L'espace utile représente une superficie de 10 mètres carrés au droit de l'entrée de la copropriété.

Préalablement à la cession, il convient de procéder au déclassement de cette partie du domaine public.

L'ensemble des services communautaires est favorable à ce déclassement.

Ce déclassement ne remettant pas en cause la desserte et la circulation assurées par la voie, la présente opération a été dispensée d'enquête publique, conformément à l'article 62 de la loi du 9 décembre 2004 ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Prononce**, après désaffectation, le déclassement d'une partie du domaine public de voirie rue Lionel Terray à Oullins.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer l'acte authentique comportant transfert de propriété, à titre onéreux, au profit du syndicat des copropriétaires de l'ensemble immobilier Le Buisset représenté par monsieur Puzenat de la société Lamy Gestrim.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,